



Centre Théologique  
Meylan-Grenoble

CONFÉRENCE PH MOUY 18 11 19 VF



Mouvement Chrétien des Retraités

## **OSER L'HOSPITALITÉ ICI ET MAINTENANT**

### **CYCLE DE CONFÉRENCES CTM/MCR 2019-2020**

### **« Migrations dans l'histoire des hommes »**

### **CTM – 18 novembre 2019 - Philippe Mouy**

#### **INTRODUCTION**

« **Les migrations dans l'histoire des hommes** » : vaste sujet pour ouvrir le cycle « Oser l'hospitalité ici et maintenant ». Une préoccupation en pleine actualité : nous sommes tous marqués par le choc des migrations et la crise syrienne – une vague de réfugiés et de demandeurs d'asiles inédite depuis la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre en perspective les rudes débats que suscitent cet afflux de réfugiés et les réponses apportées notamment par l'Europe. Mais aussi de mieux comprendre **pourquoi et comment, de tout temps, l'être humain a toujours été un migrant**. Nous verrons que cette histoire ne draine pas que des malheurs comme nous en sommes trop témoins aujourd'hui. Depuis l'origine de l'humanité, bien des migrants sont partis à l'aventure avec un projet et ont ainsi peuplé la planète. Et heureusement, aujourd'hui encore, bien des migrants porte un projet même si leur situation nous paraît bien noire.

Faute de temps, trop souvent, je survolerai ces mouvements, cherchant à caractériser les grandes étapes et à ouvrir ainsi notre compréhension sur ce phénomène très humain. La situation présente fera l'objet d'une autre conférence « Migrations, réalités actuelles » le 13 janvier par Denis Hatzfeld.

Pour l'heure, partons à la découverte.

#### **1. Partir : l'appel de la vie**

Il est difficile de commencer cette réflexion sur les migrations<sup>1</sup> au CTM sans évoquer la Bible. **La Bible** n'est-elle pas pleine de récits de migrations, à commencer par l'histoire d'Abraham, puis de Moïse, et de bien d'autres ? Exode, exil seraient-ils le lot du peuple élu ? Le mot « Hébreu » a pour racine *avar* qui signifie « passer » ; les Hébreux seraient donc « ceux qui passent », les errants, les nomades, les pérégrinants.

Ainsi partir est perçu par les premiers croyants comme un commandement divin auquel on obéit sans hésiter : « *Pars de ton pays* ». Abraham ne sera pas le seul à recevoir cet ordre. Durant de longs siècles, le peuple élu devra marcher, se déplacer, courir tous les risques de l'exode, de l'exil. Car c'est dans cette épreuve que Dieu parle. Les apôtres et Paul sont aussi partis à la rencontre des autres pour Dieu. Pour eux, c'était **répondre à l'appel de la vie**.

Mais dans l'histoire des hommes, les raisons du départ sont multiples : il y a des départs volontaires portés par l'espoir, mais aussi des départs obligés pleins d'inquiétude... Partir n'est pas

---

<sup>1</sup> L'expression « migration » est apparue récemment. Il semble que ce soit la laïcisation du terme « transmigration » utilisé dès le Moyen âge pour désigner le passage des âmes au paradis à partir du purgatoire. « Migration », du latin « *migrare* » : s'en aller. « Homme, la saison de ta migration n'est pas encore venue ; attends que le vent de la mort se lève, alors tu déploieras ton vol vers ces régions inconnues que ton cœur demande » (Chateaubriand, *René*). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot est peu employé. On insistait plus sur l'immobilité des populations. Dans « *La richesse des nations* » (1776), Adam Smith estime que « *de tous les bagages, l'homme est le plus difficile à remuer* ». Montesquieu avait le même point de vue : l'homme s'adapte à un climat et n'aime pas en changer.

la même chose pour tous. Quoi de commun entre des retraités qui choisissent de terminer leurs jours près d'une rive ensoleillée et ces milliers de réfugiés qui s'échouent sur nos rivages européens ?

Oui, de tout temps, les êtres humains ne cessent de partir, de migrer, mais pour atterrir où ?

**2. « Où atterrir ? »** : telle est la cruelle question que se pose aujourd'hui tout migrant ou réfugié.

La guerre, la corruption, les violences terroristes, les premiers effets de la crise climatique, la spoliation des terres dans le Sud..., autant de réalités qui poussent des milliers de personnes hors de leur terre.

« Où atterrir ? » : c'est aussi le titre du dernier livre de Bruno Latour<sup>2</sup>, professeur émérite de Sciences Po, qui lance un cri d'alarme : nous savons maintenant que notre planète ne peut plus loger et nourrir toute l'humanité. **Les conditions de notre survie ne sont plus assurées.** Pour la première fois de la vie de l'humanité, l'avenir paraît plus que compromis, il est fermé. Et la question des migrations nous concerne tous : nous nous voyons privé de sol.

Pour Bruno Latour, cela ne s'est pas produit par hasard. Les classes dirigeantes mondialisées ont décidé d'abandonner le projet d'un monde commun. Elles ont suscité une lutte des places géo-sociales, engendrant des frontières devant l'afflux des migrants, créant un climat d'insécurité.

Dès lors, c'est une toute nouvelle figure de la migration qui apparaît aujourd'hui dans notre monde.

Et, du même coup, est-ce que nous ne découvrons pas que **nous sommes tous des migrants en quête d'une terre habitable ?**

**3. « L'archéologie des migrations »** : tel est le titre d'un livre collectif (publié sous la direction de Dominique Garcia et Hervé Le Bras, La Découverte, 2017). Écoutons la conclusion qu'en tire Roger-Pol Droit (*Le Monde*, 15 septembre 2017) en trois leçons connues, certes, mais bonnes à rappeler.

« TOUS MIGRANTS

D'abord un constat : l'homme est bien « *le seul singe migrateur* » (Pascal Picq)

A partir de quelques foyers d'émergence, il a peuplé la planète en se déplaçant au fil des millénaires.

En ce sens, nous sommes tous enfants de migrants.

TOUS SANG-MÊLE

Ensuite, on ne doit jamais oublier que ces brassages innombrables ont produit un arlequin génétique.

Ce patchwork rend vaines les fantasmagories sur les races et la pureté du sang.

Nous sommes tous des sang-mêlé : c'est ce qu'enseigne la génétique des populations.

TOUS MOBILES

Enfin, il est important de garder en tête la double face de nos représentations :

- Les étrangers sont perçus comme menace quand ils viennent chez nous,

- Nous nous imaginons comme un bienfait quand nous allons chez eux, colonisateurs, touristes ou investisseurs. »

Ces trois leçons vont structurer l'exposé et, dans la conclusion, quatre questions clé reprendront les éléments significatifs qui conditionnent tout mouvement migratoire.

---

<sup>2</sup> « Où atterrir ? Comment s'orienter en politique » La Découverte, 2017.

## 1° partie : TOUS MIGRANTS – les migrations préhistoriques

L’Afrique, grâce à quelques belles découvertes archéologiques, est reconnue par l’UNESCO comme le « berceau de l’humanité » : *Lucy* découverte en Ethiopie (datée de 3,2 millions d’années), *Toumai* au Tchad (crâne daté de 7 millions d’années, primate très proche de l’homme), *Little foot* en Afrique du sud (ossements d’un hominidé daté de 4 millions d’années).

Mais ne soyons pas dupes : ces découvertes sont liées au fait que l’Afrique est un lieu favorable à fossiles. On a fait d’autres découvertes ailleurs, mais moins emblématiques. En fait, **on ne connaît pas « le lieu » soi-disant originel de l’être humain**. Ce qui est sûr, c’est que le premier être humain français est un émigré !

Les développements scientifiques offrent à l’archéologie de nouveaux moyens de recherche. Depuis 2010 la paléogénétique permet d’analyser l’ADN préservé parfois dans bien des vestiges. Par la technique du séquençage, on peut comparer des variations génétiques d’êtres humains de différentes parties du monde, puis retracer l’évolution des êtres vivants et donc l’histoire des populations.

Ainsi est-on parvenu à distinguer **trois vagues de migrations en Europe**.

Première phase : le Paléolithique, 20 000 ans avant notre ère.

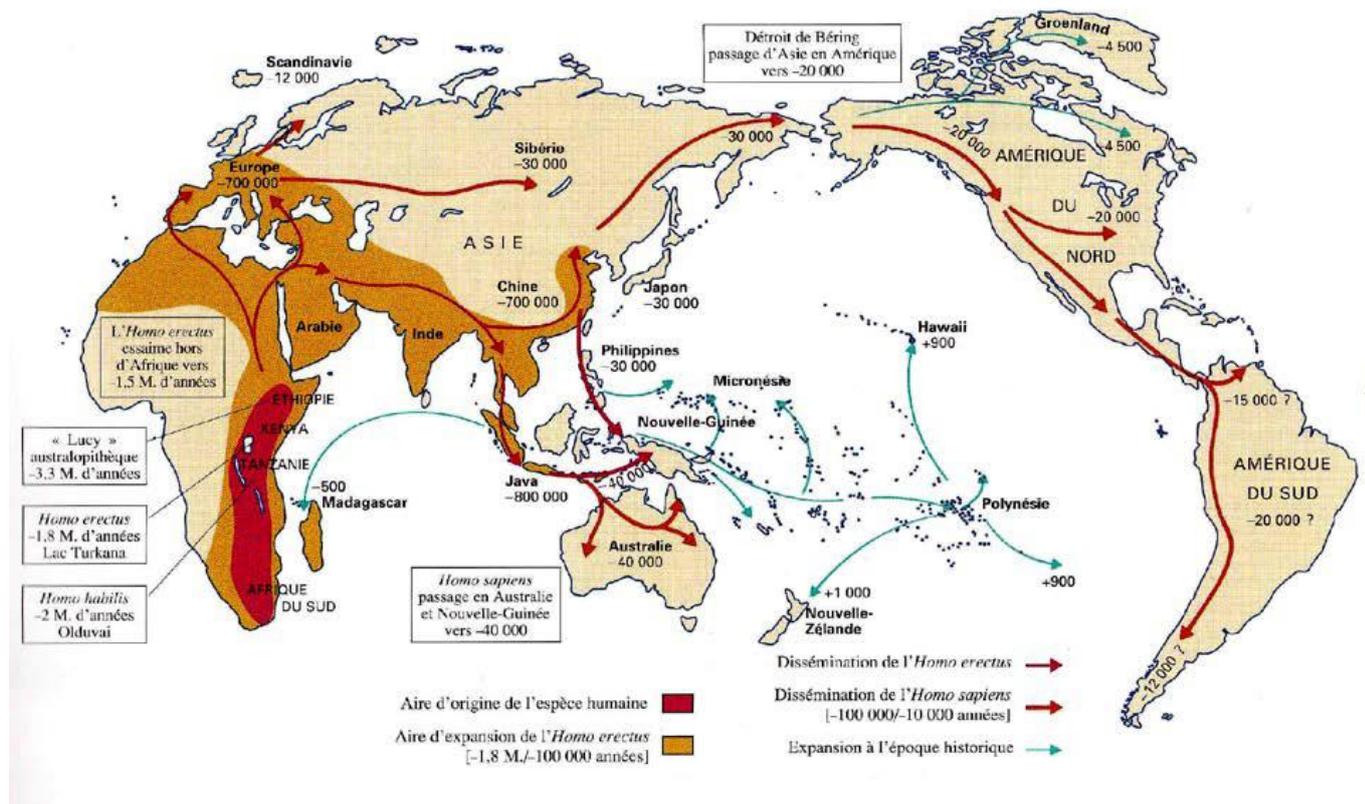
L’expansion des êtres humains à travers le monde commence vers 60 000 ans. Le *Néandertalien*, hominidé archaïque, émerge dans la partie occidentale de l’Eurasie. A partir de 40 000, il disparaît en Europe, supplanté par l’*homo sapiens*, notre espèce, dont l’évolution s’est déroulée surtout en Afrique avant de se répandre sur la planète. Il s’agit bien d’un remplacement sans qu’on s’explique bien encore les raisons. Néanmoins, tous les Européens ont hérité d’un peu du génome du *Néandertalien* !

Dans cette phase du Paléolithique, l’*homo sapiens*, qui date de 100 000 ans, quitte l’Afrique il y a 70 000 ans et commence à coloniser l’Eurasie. Il s’agit de populations tribales de chasseurs-cueilleurs pacifiques qui se déplacent en petits groupes aventureux selon leurs besoins de terres et de ressources. Ils s’étalent de proche en proche, de l’Est de l’Afrique aux îles de la Sonde en Asie du Sud-Est, pendant 10 000 ans au moins. Cela représente une progression d’environ 20 km par génération : du nomadisme finalement. En Australie et dans les Amériques, en l’absence de résidants humains antérieurs, ils survivront longtemps jusqu’à la période coloniale.

La même progression géographique est observée au Néolithique avec les agriculteurs venant du Proche-Orient, 10 000 ans avant notre ère. On imagine les heurts entre chasseurs-cueilleurs et agriculteurs, résolus par des déplacements des uns ou des autres.

Enfin, il y a 5000 ans, à l’âge de Bronze, des pasteurs et des cavaliers surgissent de l’Europe centrale (les steppes pontiques) et introduisent la métallurgie.

Flux migratoires depuis l’origine de l’homme (Chaliand, 1994)



**L'histoire de peuplement de notre planète s'est réalisée très progressivement et celle de l'Europe, en particulier, est avant tout une histoire de migrations de peuplement et de métissages. Nous sommes tous descendants de migrants qui sont partis à l'aventure à la recherche de terre pour vivre.**

## 2° partie : TOUS SANG-MELE – les migrations antiques de peuplement

« *Nous sommes tous des sang-mêlé* » est une expression des historiens Lucien Febvre et François Crouzet<sup>3</sup> qui éclaire bien notre histoire commune marquée depuis l'origine par la migration.

**L'Antiquité est marquée par de célèbres migrations**, qui ont façonné des civilisations, dont on relève encore des traces bien vivantes dans notre humanité : traces culturelles, sociales, politiques, etc. Pensons aux civilisations grecque, phénicienne, étrusque, celte et romaine. Ici, seront évoqués les Grecs et les Romains.

Les **Grecs** constituent un des premiers peuples à s'être déplacés en Méditerranée dès le II<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Par une succession de migrations et d'invasions, ils font de la Méditerranée et de la Mer Noire un lac presque grec. Platon décrit de manière imagée ce processus : « *les Grecs sont comme des fourmis ou des grenouilles autour d'une mare* » (Le Phédon). Ce peuplement connaît des régressions, mais au VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, on assiste à une « renaissance grecque » qui, jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle s'imposera sur tout le bassin méditerranéen, du Bosphore à l'Afrique du Nord.

**Parler de « colonisation » semble inapproprié.** Le mode de colonisation des Grecs se réduit souvent à des enclaves défendues militairement, sorte de comptoirs sur les côtes de la Méditerranée. Il conviendrait plutôt de parler de rapports d'influence mutuelle. Les Grecs définissent des codes de comportement avec les sociétés périphériques qu'ils s'associent. On observe une

<sup>3</sup> « *Manuel d'histoire de la civilisation française* », Albin Michel, 2012.

variété de situations selon les régions de la Méditerranée et selon les époques. En 400 avant JC, on estime entre 600 000 et 900 000 le nombre de Grecs installés à l'étranger. Le déclin survient lors de l'expédition au IV<sup>e</sup> siècle avant JC d'Alexandre le Grand et de ses soldats macédoniens.

L'**Empire romain**, fondé par Auguste en 27 avant JC, est un monde aux mouvements de circulations humaines multiples. Il s'agit d'un empire qui ne cesse de pratiquer l'intégration régulière et parfois massive de populations. Il est à la fois le lieu d'une forte « **cosmopolisation** » (c'est-à-dire offrant une composition cumulative de l'identité, où domine la citoyenneté romaine) et le lieu d'une **forte assimilation** (au point que la différence se fait de plus en plus invisible au fil des générations).

Le centre de gravité de l'Empire romain se déplace au long des siècles. Il migre aussi bien vers l'Est et Constantinople que vers l'Ouest. La fusion des deux cultures, l'italo-romaine et la syro-romaine, est achevée à Constantinople, tandis que la foi chrétienne est élevée au rang de religion d'Etat. Ainsi, la conquête romaine de la France modifie radicalement le paysage humain et culturel.

**Deux caractéristiques paradoxales** définissent donc la politique romaine d'immigration :

- Le territoire impérial est fluide, mais cette fluidité est accompagnée de nombreuses règles pour encadrer la population ;

- Une tension permanente entre une xénophobie envers les Barbares et une intégration continue. Car, tant que le Barbare n'était pas intégré, il apparaissait comme un envahisseur potentiel.

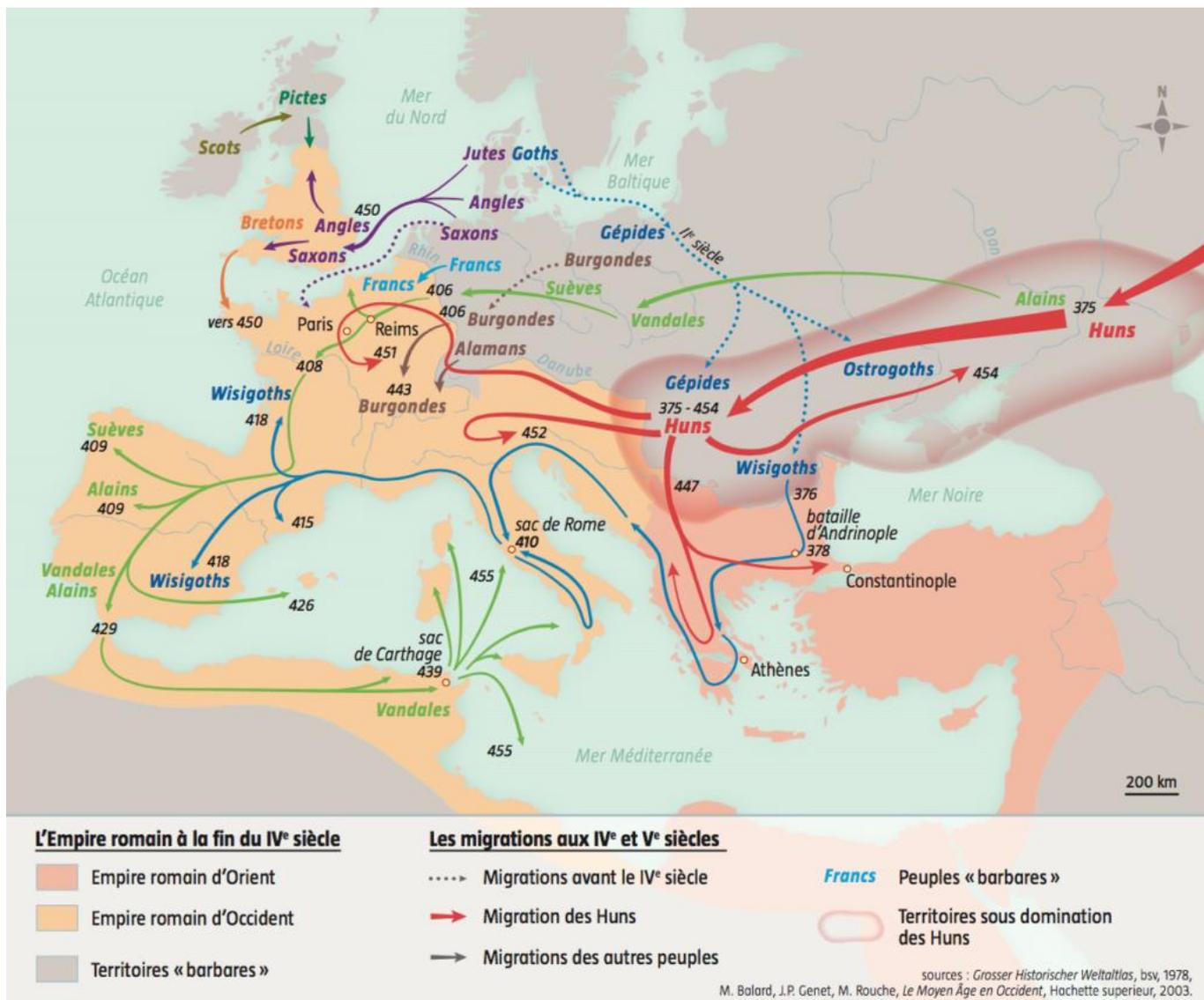
Dans l'histoire de cet empire se mêlent donc des migrations forcées (faisant suite à une défaite barbare) et l'installation pacifique de barbares demandant asile. Toutes ces migrations sont très encadrées, permettant aux étrangers de devenir citoyens et de participer, avec les autres citoyens, à la défense de l'Empire. Ces populations immigrées sont incorporées dans l'armée et sont souvent chargées de protéger l'Empire aux frontières contre les invasions. Au total, une politique marquée par la supériorité de l'accueil sur la guerre. Cet Empire s'écroule en 476 au moins pour sa partie occidentale.

A propos des vagues migratoires de l'Antiquité et du début du Moyen Age, on parle souvent d'« **invasions barbares** », de « grandes invasions germaniques », de « grandes migrations » : qu'en est-il ?

Ces vagues migratoires commencent dès la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, parfois violentes, mais le plus souvent dans le cadre de traités avec des déplacements contrôlés par le pouvoir impérial. Ces mouvements se renforcent et s'accroissent aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles jusqu'à l'arrivée des Francs (coalition de ligues militaires) et des Burgondes. Mais n'exagérons pas le mythe des violences : on estime que les Francs, les Vandales et les Suèves, qui franchissent le Rhin en 406, regroupaient, chacun, moins de 100 000 personnes, alors que la population de la Gaule comprenait entre 6 et 12 millions d'habitants.

On peut noter qu'à partir du IX<sup>e</sup> siècle, on ne parle plus d'invasion. Puisque les peuples européens paraissent avoir été rapidement christianisés, on n'insiste plus sur leur barbarie originelle et sur l'éventuelle illégitimité de leurs conquêtes. Il n'empêche : à partir de la Renaissance, un conflit d'interprétation s'engage quant à la violence des Germains, des Goths et des Gallo-Romains, tandis que la Réforme et la Contre-Réforme seront l'occasion de nouvelles violences.

### **Carte des migrations au IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles**



D'autres vagues surgissent entre le VIII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, d'abord avec les **Hongrois**, puis avec **l'expansion musulmane** à partir de l'Espagne<sup>4</sup>, enfin avec des incursions des hommes du Nord, les **Vikings** depuis le Groenland jusqu'en Méditerranée. La conséquence la plus notable de ces mouvements humains est la disparition de l'Empire romain d'Occident et son remplacement par une mosaïque de royaumes portant le nom des peuples envahisseurs.

**Pour tous ces migrants de l'Antiquité, la raison d'être de leurs déplacements est, comme dans la préhistoire, une soif de terres à occuper et à peupler. Mais il s'agit moins souvent de migrations de peuplement, que de l'histoire de peuples qui se bousculent, font des intrusions, se mélangent. Cela se manifeste par des conquêtes militaires, des**

<sup>4</sup> Quelques mots sur **l'expansion musulmane** : au VII<sup>e</sup> siècle, les Arabes étendent leur domination de l'Espagne jusqu'au nord de la Syrie, sur la côte méditerranéenne et jusqu'à l'Inde actuelle. L'impulsion vient de Mahomet qui, en 610, a reçu la révélation et s'est mis à prêcher un monothéisme, dans la continuité du judaïsme et du christianisme. Son beau-père et successeur, Abu Bakr, devient le premier calife, qui maintient la cohésion des tribus par la force et donne le signal de l'expansion partant à la conquête du Proche et du Moyen-Orient jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. Puis l'islam continue de s'étendre sous l'impulsion des Berbères et des Turcs.

La conquête arabo-musulmane de la péninsule Ibérique débute en 711 avec le passage du détroit de Gibraltar. La ville de Narbonne est prise en 719, tandis que l'armée franque parvient à vaincre les Musulmans à Poitiers en 732. En 759, les Francs repoussent les Musulmans de la Gaule. Néanmoins, on relève la présence d'une communauté musulmane à Marseille et à Montpellier pendant tout le Moyen Âge central (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles).

**invasions, la recherche de zones commerciales. Des chocs de cultures et des heurts de mentalités différentes se manifestent. Des processus d'acculturation s'amorcent.**

### 3° partie : TOUS MOBILES - les migrations imposantes dans l'Europe moderne

Faisons un saut dans le temps. Du XV° au XIX° siècle, on observe une accélération des migrations.

#### 1. Les migrations transatlantiques

Au XV° siècle, l'invention et le développement de la voile, du train et du bateau à vapeur décuplent les capacités de transport. C'est l'ouverture des **migrations transocéaniques** massives poussées par des intérêts commerciaux et stratégiques et liées à la colonisation, avec les missions d'évangélisation.

Depuis la découverte de l'Amérique en 1492, un mouvement puissant et ininterrompu de migration vers les grands territoires vides ou peu peuplés s'engage à partir du XVI° siècle. Des populations, précédemment sédentaires et assoiffées de conquêtes, sont prêtes à se déplacer pour saisir de nouvelles opportunités. Les compagnies de bateaux à vapeur font tout pour rentabiliser leurs navires, n'hésitant pas à mettre sur pied des campagnes de promotion, vantant parfois de façon mensongère les merveilles de ces nouveaux territoires.

Les Anglais et les Allemands fournissent les plus gros contingents de migrants jusqu'aux années 1880 surtout vers les États-Unis<sup>5</sup>. A partir des années 1880, les Italiens, les Espagnols, les Portugais prennent le relais<sup>6</sup>. Les

Français se dirigent aussi vers le Canada, mais surtout vers les Antilles et l'Afrique<sup>7</sup>.

#### Flux de migrations transatlantiques par nationalités

<u>A partir de 1850</u>	<u>A partir de 1880</u>
Anglais : 17 millions	Italiens : 7 millions
Allemands : 6 millions	Espagnols : 5 millions
	Portugais : 3 millions
	Pays Bas, Hollande, France, Suède...

On ne peut parler des migrations transatlantiques sans évoquer l'**Afrique**<sup>8</sup>. Avec l'avènement d'un Islam conquérant au VIIe siècle, la vente d'esclaves, pratiquée dans les souks des villes du nord de l'Afrique par les Berbères et les Arabes, se généralise dans le continent.

Par la suite, à partir du XVIe siècle et pendant près de trois siècles, des millions d'Africains sont arrachés à leurs familles et leurs terres et déportés pour être réduits en esclavage (plus de

<sup>5</sup> Les motifs sont le fort accroissement de la population et la misère ouvrière en Angleterre, une grande famine en Irlande (1845-1849) et la répression dans les États allemands contre les révolutionnaires de 1848. Les Irlandais continuent à émigrer jusqu'à la fin du siècle. Au total 17 millions d'Anglais sont partis, et 6 millions d'Allemands.

<sup>6</sup> Plus de 7 millions d'Italiens quittent leur pays, en particulier les pauvres du Mezzogiorno, de 1895 à 1913. Les Espagnols se dirigent vers l'Argentine et le Brésil (5 millions), les Portugais avant tout vers le Brésil (3 millions). D'autres pays européens se lancent aussi dans ces migrations (Pays-Bas, Hollande, Suède...).

<sup>7</sup> Au départ, la France dirige vers l'Algérie des proscrits : les Révolutionnaires de 1848, les opposants au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 déc. 1851, les Alsaciens-Lorrains après la défaite de Napoléon III contre la Prusse. En 1901, 364 000 Européens sont installés en Algérie, dont une moitié d'origine française.

<sup>8</sup> Dès la préhistoire, en Afrique, il y a une intense circulation interne des hommes et des marchandises. Le peuplement s'est densifié dans la moitié nord du continent du X° au III° siècle avant JC (cf. Lac Tchad, Kenya, fleuve Congo, Nigéria et Cameroun actuels...). Puis un dessèchement climatique a provoqué des migrations importantes jusqu'au VII° siècle de notre ère. Date qui marque le début d'interventions de puissances étrangères.

12 millions d'hommes et de femmes, deux tiers pour un tiers)<sup>9</sup>. **La traite occidentale** va priver pendant longtemps l'Afrique non seulement de ses ressources vives mais aussi de la maîtrise de son destin<sup>10</sup>. L'esclavage est aboli aux Etats-Unis en 1865. Beaucoup d'affranchis se déplacent, mais la « Grande Migration » n'a lieu qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Pour échapper à la discrimination raciale et à la pauvreté, entre 1915 et 1970, environ 6 millions de personnes quittent le Sud pour aller s'installer dans les grandes villes du Nord-Est, du Midwest et de l'Ouest, mais on enregistre un taux de mortalité élevé.

N'oublions pas **l'exode massif des protestants** lié à la révocation de l'Edit de Nantes, qui a contraint plus de 700 000 personnes à quitter la France au XVII<sup>e</sup> siècle dans des conditions dramatiques.

**Au XIX<sup>e</sup> siècle**, avec la révolution industrielle, s'ouvre le grand siècle des migrations vers l'Amérique du Nord et du Sud et l'Afrique du Sud. Au total, entre 1800 et 1930, plus de **40 millions d'Européens** partent vers ce nouveau monde, abandonnant définitivement leur pays natal. Au long de cette période, on sort très facilement de son pays et l'on obtient sans difficulté un droit d'entrée dans un autre pays.

Dans le même temps, la France accueille des populations de pays voisins : l'immigration s'ouvre librement pour les Italiens et les Juifs d'Europe centrale notamment. Mais déjà à la fin de ce XIX<sup>e</sup> siècle, le problème de l'immigration fait irruption dans le débat public français : carte d'immatriculation imposée, nationalité française aux enfants nés en France de parents étrangers (loi 1889), leur impliquant d'effectuer le service militaire, mesures discriminatoires à l'égard des travailleurs étrangers (loi 1892).

Et **A l'occasion de la première guerre mondiale**, l'Etat prend en charge la gestion des mouvements migratoires, pour satisfaire les besoins de main d'œuvre sans que les immigrés fassent concurrence aux travailleurs français : permis de séjour instauré, internement dans des camps pendant les conflits, recrutement de travailleurs issus des colonies (surtout maghrébins) et recrutement d'Espagnols et de Portugais dans les fermes pendant la guerre.

## 2. Les migrations meurtrières du XX<sup>e</sup> siècle

### Les réfugiés de la première guerre mondiale

La crise migratoire actuelle n'est pas inédite. La sortie de la première guerre mondiale est beaucoup plus déstabilisante. On compte plus de 3 millions de personnes impliquées dans des mouvements de réfugiés. La flambée des problèmes humanitaires commence :

- Le rapatriement de 430 000 prisonniers de guerre russes, allemands, autrichiens et hongrois.
- La faim qui frappe l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, où sévit encore le blocus après la signature des traités de paix de 1919.
- La grande famine en Russie en 1921-22.
- Sans compter les épidémies de grippe espagnole, du typhus et du choléra.

L'expression « **réfugiés de guerre** » fait son apparition. De nombreuses personnes, chassées de chez elles, se retrouvent dans des camps sans statut légal (parce que membres d'un Etat qui a disparu – empires allemand, austro-hongrois, russe, ottoman – ou privés de leur nationalité)<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Des découvertes archéologiques de fortifications attestent l'effort considérable des sociétés africaines pour résister à l'esclavage. La traversée de l'Atlantique se fait dans des conditions d'hygiène effroyables. On recense plus de 35 000 traversées. Sur place, ces esclaves travaillent dans des mines, des usines, des plantations, et des fermes de cultures d'exportation. Traités comme des marchandises, ils vivent sous la menace d'être revendus et déplacés.

<sup>10</sup> Cette traite est pratiquée d'abord par les Portugais, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle puis, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, par les Hollandais, les Anglais et les Français. Elle contribue à établir, au cœur de l'Afrique, un état de guerre endémique. Du Cap Vert jusqu'à l'Angola, les esclaves sont embarqués pour travailler dans les mines et les plantations d'Amérique.

<sup>11</sup> D'où viennent ces réfugiés ? A la sortie de la première guerre mondiale, on note trois groupes de réfugiés :

Dans le même temps, **en URSS**, la révolution de 1917 chasse 2 millions de personnes. Pour neutraliser les « ennemis de la Révolution » et contraindre les récalcitrants à la militarisation de l'économie du communisme de guerre (1918-1921), Lénine ouvre des camps de travail forcé (dont les Goulags ou camp de concentration aux fonctions d'exclusion). Dans les années 1930, Staline perpétue le goulag, en déportant 2 500 000 personnes pour appliquer la collectivisation agraire. Si l'on ajoute les déportés politiques, à la veille de la seconde guerre mondiale, on compte 7 millions de personnes envoyées au goulag.

Les pénuries de main-d'œuvre dues aux millions de morts et aux nécessités de la reconstruction intensifient, par ailleurs, les mouvements de population. **En France**, les usines recrutent des Polonais, des Espagnols, des Grecs, des Chinois et des Russes blancs fuyant la révolution d'Octobre 1917 et devenus apatrides. Elle recrute aussi dans ses colonies. Ce recours aux immigrés joue comme élément de régulation du marché du travail. Une loi de 1927 facilite la francisation. En 1931, 3 millions d'étrangers de plus de 80 nationalités sont en France.

**La crise mondiale de 1929** donne lieu à de nombreux départs ou expulsions. Entre janvier 1931 et février 1932, 450 000 travailleurs étrangers quittent la France. Un courant d'hostilité voire de xénophobie pèse sur les immigrés.

### **Les exodes de la seconde guerre mondiale**

Après la déclaration de la seconde guerre mondiale, les mêmes mesures qu'en 1914 sont prises à l'encontre des étrangers : internement, exode des Belges, des Néerlandais, 340 000 Espagnols et 200 000 Italiens quittent la France, déchéance d'étrangers de la nationalité française, expulsions. Le Front populaire assouplit provisoirement les règles de conditions d'accueil des réfugiés. Mais le Gouvernement de Vichy rétablit des mesures sévères contre les immigrés et contre les Juifs.

**En France**, le nombre de camps d'internement quadruple de 1939 à 1946, par rapport au nombre de camps de la Grande Guerre<sup>12</sup>. De nombreux mouvements d'exode et de déportation sont liés à cette seconde guerre mondiale : Polonais, Hollandais, Belges, Français chassés par les Allemands. Au total, plus de 30 millions d'Européens sont transplantés ou déportés<sup>13</sup>. Enfin,

---

- 800 000 Russes qui fuient la guerre civile entre les révolutionnaires bolchéviques et les Blancs monarchistes (1917-1923). A la suite du décret de dénationalisation adopté par Lénine en décembre 1921, ils perdent leur nationalité. Concentrés en Pologne, en Allemagne, en France, en Turquie et dans les Balkans, ces Russes Blancs sont apatrides.

- 700 000 survivants du génocide arménien de 1915. Victimes de la loi de 1923 sur la confiscation des biens des « absents » votée par la Turquie kémaliste, ces réfugiés, qui ont tout perdu, sont éparpillés en Syrie, au Liban, en Egypte et en France.

- 1,5 million de personnes jetées sur les routes à la suite de la guerre gréco-turque (1919-1922) avec transfert forcé entre la Turquie et la Grèce (convention gréco-turque et traité de Lausanne de 1923) : 1,3 million de Grecs quittent la Turquie et 380 000 musulmans grecs quittent la Grèce.

Tous ces réfugiés sont accueillis avec bien des réticences. La Société des Nations (SDN) et les Bureau International du Travail (BIT) s'efforcent de les prendre en charge avec l'aide d'organismes humanitaires dans des camps de réfugiés.

<sup>12</sup> 600 000 personnes sont internées dans deux cents camps, dont une dizaine en Afrique du Nord. Il s'agit d'abord, début 1939, des exilés républicains espagnols puis, à la déclaration de guerre de 1939, des Allemands et des Autrichiens qui se sont réfugiés en France depuis 1933 et qu'on ne distingue pas des partisans d'Hitler. Dans le même temps, on interne des politiques, surtout des communistes, puis, sous le régime de Vichy, 100 000 Juifs dont 75 000 sont déportés et 3 000 nomades dont beaucoup restent internés à la Libération. La Résistance s'organise courageusement et à partir d'avril 1945, prisonniers, déportés et Juifs (2 500 seulement sur 75 000) retrouvent le sol français.

<sup>13</sup> Dès avant l'attaque allemande contre l'URSS, en juin 1941, 400 000 Polonais furent chassés d'Ukraine et de Biélorussie. Pendant la débâcle de l'été 1941, ce fut le tour des Allemands de la Volga puis, en 1943-1944, des

après la fin de la guerre, plus de 16 millions d'Allemands ont dû quitter les territoires sous occupation soviétique.

### **Les camps de concentration et l'histoire des Juifs en France**

En Allemagne, au départ, les premiers camps de concentration nazis accueillent des opposants politiques puis des asociaux (vagabonds, prostitué(e)s, Tsiganes, témoins de Jéhovah). La rééducation des coupables est rapidement abandonnée car les préoccupations économiques l'emportent.

Puis, après les conquêtes (1939-1942), l'Allemagne nazie enferme 5 millions de prisonniers de guerre, 6 millions de travailleurs réquisitionnés au titre du STO (1943), et des déportés résistants et raciaux.

Après avoir expulsé 500 000 Juifs, Hitler décide une émigration payante (jusqu'à la fin du mois d'octobre 1941, 537 000 Juifs quittent légalement l'Allemagne, l'Autriche et la Bohême-Moravie en échange de 9,5 millions de dollars versés par leurs coreligionnaires étrangers). Les camps d'extermination sont créés à partir de 1942, permettant aux nazis d'appliquer la solution finale en déportant tous les Juifs d'Europe occupée vers les 13 camps de concentration déjà existants et vers de nouveaux camps en construction en Pologne. 11 millions de Juifs sont concernés et plus de la moitié exterminés.

**La présence juive en France** est un processus fait d'allers et retours, qui s'étend sur plus de 2 000 ans, lié en particulier aux protections offertes par le droit. Au fil des siècles, de petites communautés, constituées dès l'époque gallo-romaine, sont expulsées puis autorisées à se réinstaller moyennant finances et finalement chassées en 1394<sup>14</sup>. Avec l'Émancipation en 1791 et l'essor économique du XIX<sup>e</sup> siècle, des vagues de Juifs de toute l'Europe reviennent en France jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Sous le régime de Vichy se produit la migration forcée aboutissant à la déportation et à l'assassinat de milliers de Juifs, mais aussi au sauvetage de près de 250 000 Juifs grâce aux réseaux de Résistance qui suscitent des déplacements massifs par « migration clandestine ». Par la suite, le processus de décolonisation au Maghreb entraîne une migration importante de Juifs depuis l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

### **3. Le remaniement postcolonial**

**La guerre d'Indochine** (1946-1954) donne lieu à la création de camps. Quant au gouvernement communiste vietnamien, s'il réussit à vaincre les États-Unis qui avaient pris le relais de la France en Indochine, il provoque, en 1975, par ses mesures coercitives, le déplacement de 500 000 personnes dans les nouvelles zones économiques et l'exode de 1,3 million de personnes jusqu'en 1989, dont plus de 700 000 boat people. De 1975 à 1985, 110 000 réfugiés du Sud-Est asiatique sont accueillis en France dont des Cambodgiens rescapés des massacres perpétrés par les Khmers rouges.

---

Tchéchènes et des Tatars de Crimée. Quant aux 2 300 000 prisonniers de guerre soviétiques rapatriés, ils furent en grande majorité transférés vers les camps du goulag, car accusés de collaboration collective.

Dès 1940, une partie importante de la population allemande est transformée en migrants : brassage voulu pour éviter toute influence.

À partir du moment où l'Armée rouge pénètre en Prusse orientale, il y a un nouvel immense exode, en direction de l'ouest. Ce sont des ouvriers, des soldats démobilisés, des prisonniers de guerre, des sinistrés des bombardements, des survivants des camps de concentration.

<sup>14</sup> A maintes reprises, les Juifs sont expulsés de France : par Philippe Auguste en 1182, par Philippe Le Bel en 1306, par son petit-fils Charles Le Bel en 1323 et définitivement par Charles VI en 1394. Bien des mesures discriminatoires sont abolies avec la Révolution, mais partiellement rétablies par Napoléon 1<sup>er</sup>. Par la suite, hors de France, les Juifs subissent aussi de multiples expulsions de bien des pays (par exemple de l'Empire russe après les pogroms des années 1880-1890).

**La guerre d'Algérie** (1954-1962) provoque des déplacements de population : deux millions d'Algériens sont enfermés dans des camps et, à l'issue de cette guerre, 1 million de Pied-noir et de 30 000 harkis sont rapatriés en France.

**La guerre froide en Europe** augmente également le nombre de migrants et de réfugiés. La construction du mur de Berlin en 1961 provoque des passages clandestins et des morts chez ceux qui essaient de le franchir pour passer à l'Ouest. La chute du mur (1989), du rideau de fer et l'éclatement de l'URSS donne lieu à l'arrivée de nouveaux Allemands en Allemagne, installés précédemment en Russie, au Kazakhstan, et dans les États Baltes : on compte 2 millions de rapatriés.

### **Création de l'Etat d'Israël**

En novembre 1917, Balfour, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, avait préconisé la constitution d'un **foyer national juif en Palestine** et, 30 ans plus tard, l'ONU donne aux Juifs une patrie comme l'avait revendiqué le mouvement sioniste : la Palestine est partagée en deux États indépendants, juif et arabe. L'immigration juive en Palestine avait déjà augmenté entre les deux guerres et des heurts s'étaient produits entre Juifs et Arabes palestiniens. Dès le lendemain de la proclamation de l'indépendance de l'État d'Israël, le 14 mai 1948, les armées des pays arabes voisins entrent en Palestine, mais l'armée israélienne, mieux équipée, prend rapidement le dessus. Dès lors, 700 000 à 800 000 Palestiniens (sur 1,4 million) sont contraints de fuir et les deux tiers d'entre eux doivent s'installer dans des camps de réfugiés. Les réfugiés palestiniens sont aujourd'hui plus de 5 millions. En l'absence d'État palestinien, l'État d'Israël ne cesse de s'agrandir par colonisation de terres.

Ailleurs, les **décolonisations** causent de nombreux mouvements de populations.

En Inde, en 1947, départ de 7,5 millions de musulmans vers le Pakistan, tandis que 10 millions d'Indous et de Sikhs se réfugient en Inde.

En 1971, à la création du Bangladesh (ex-Pakistan oriental), 10 millions de Bengalis fuient les violences de l'armée pakistanaise et se réfugient en Inde.

**D'autres redistributions de nationalités** se produisent après 1989 : départs de Hongrois de Roumanie ; échange de lieux d'installation entre les Tchèques et les Slovaques, après la partition (1993) de l'ancienne Tchécoslovaquie ; déplacement de 500 000 Bulgares d'origine turque en Turquie ; retour de 350 000 Grecs de l'actuelle Géorgie et migration de Juifs russes vers Israël ou les États-Unis. La Russie enregistre des départs d'Ukrainiens et accueille sur son sol des « Russes ethniques » de retour au pays depuis les anciennes Républiques soviétiques.

**La Russie** découvre, au début des années 1990, deux phénomènes jusqu'alors inconnus : la clandestinité (réfugiés afghans) et le transit. Des migrants qui n'étaient pas soviétiques (ex. des Chinois) veulent aller en Europe ou en Amérique du Nord. Par ailleurs, dans les années 1990, les revendications sécessionnistes qui suivent l'effondrement de l'URSS, provoquent des affrontements dans le Caucase et des déplacements de population (Georgiens, Tchéchènes ...).

Après la mort de Tito (1980), les divergences politiques entre les dirigeants de la ligue des communistes de **Yougoslavie** se multiplient et aboutissent à la guerre (1991-1999). De nombreux ressortissants du pays fuient en particulier ceux de Bosnie-Herzégovine d'où s'exilent 2,2 millions de personnes. Les Bosniaques se réfugient surtout à l'étranger, principalement en Allemagne, les Serbes et les Croates de Bosnie, en Serbie et en Croatie. Quant à la guerre serbo-albanaise qui provoque l'intervention de l'OTAN au Kosovo, contre les Serbes, en 1999, elle suscite le départ de 848 000 Albanais et 250 000 Serbes.

### **Renversement du courant migratoire dans l'Europe d'après-guerre**

L'émigration reprend en Europe, mais beaucoup moins forte qu'avant 1914.

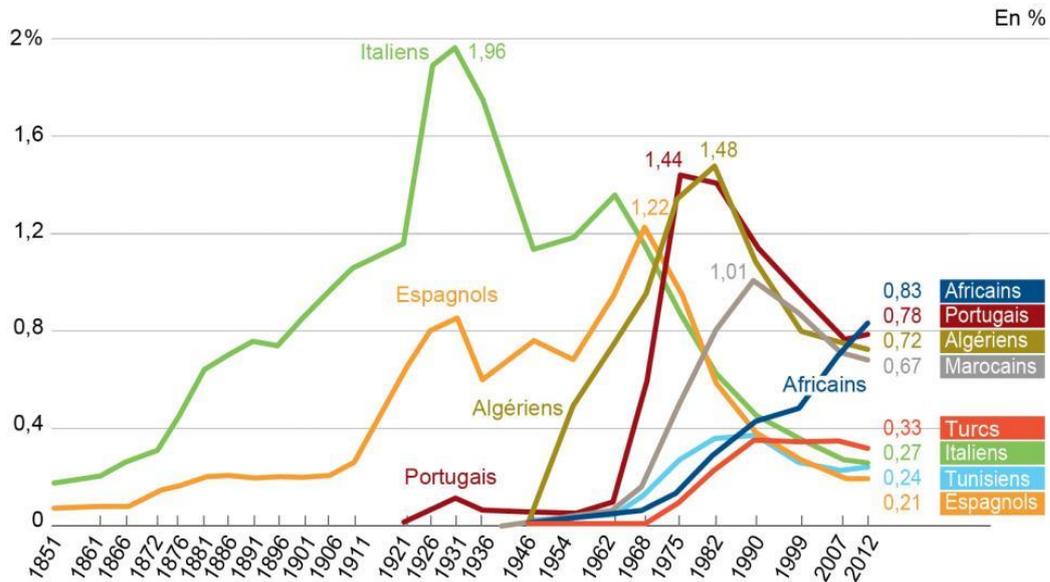
On observe surtout un renversement du courant migratoire. A partir de 1952, avec la prospérité économique revenue en Europe, il y a un fort appel de main d'œuvre. En Grande Bretagne, en 1961, on compte 2,1 millions de personnes nées à l'étranger. L'accueil et le logement de ces travailleurs posent de nombreux problèmes.

#### 4. La politique récente d'immigration en France

### IMMIGRATION

LES « VAGUES » DEPUIS LE 19<sup>E</sup> SIÈCLE

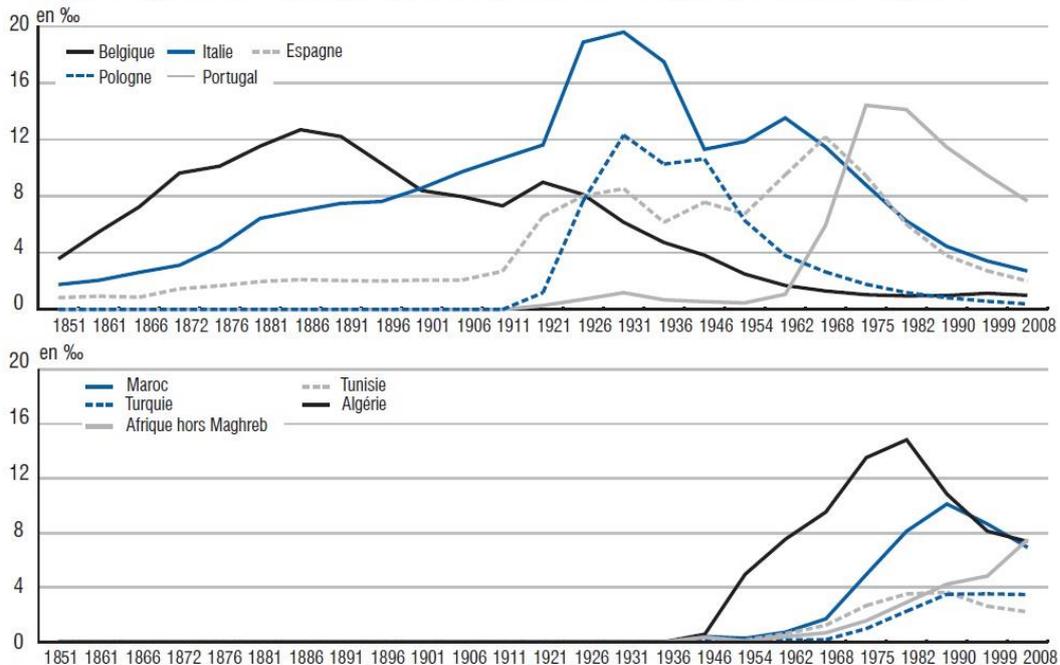
Immigrés par nationalité en pourcentage de la population française recensée



Source : Insee (avril 2016)

VISACTU

#### Vagues migratoires historiques pour les nationalités les plus nombreuses depuis 1851



Champ : France métropolitaine.

Lecture : au recensement de population de 1931, les personnes de nationalité italienne représentent 20 millièmes (2%) de la population résidente en France.

Source : Insee, recensements de la population.

## Au XX<sup>e</sup> siècle

Alors que ses voisins envoyaient des millions d'émigrants vers l'Amérique, la France accueillait déjà des travailleurs venus de toute l'Europe : une politique qui se poursuit tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, il y a une **reprise accélérée de l'immigration**, du fait d'un fort besoin de main d'œuvre. Ce sont les « Trente glorieuses » qui offrent une croissance économique dans toute l'Europe sans précédent. Quelques chiffres : le nombre d'Italiens baisse depuis 1962, ils sont 565 000 en 1968 ; les Espagnols 600 000 ; en 1975, les Portugais 760 000 ; en 1982, on compte 805 000 Algériens, 190 000 Tunisiens, 440 000 Marocains ; puis viennent des Yougoslaves, des Turcs, des habitants de l'Afrique noire. En 1974, les étrangers représentent 7% de la population française.

Ce brassage transforme en profondeur le visage de la France et fait de l'hexagone un pays déjà multiculturel. Au XX<sup>e</sup> siècle, un quart des enfants de moins de 18 ans vivant sur le territoire français a au moins un grand parent maternel né à l'étranger.

En 1974, avec la crise pétrolière, l'immigration de salariés est suspendue. Est instaurée une politique de retours volontaires et sont expulsés ceux qu'on n'appelle pas encore les « sans-papiers ». Sous l'effet de ces restrictions, le flux migratoire se stabilise. En 1982, la France compte 4 millions d'étrangers (effectif quasi-stable jusqu'en 1999 : 4,3 millions, et 5 millions en 2006).

**L'immigration est stabilisée mais s'est transformée** : du fait du regroupement familial, mais aussi du fait que les pays d'origine se modifient. Les immigrés viennent de plus loin : Afrique subsaharienne, Asie du Sud-Est. On parle alors de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> générations<sup>15</sup>. Ces différentes générations façonnent en profondeur le visage de la France, laissant croire à beaucoup que l'immigration ne cesse de croître. **L'immigration de travail devient une immigration de peuplement**. Dans le même temps, il y a une mutation industrielle : les nouvelles technologies et le développement des services à la personne appellent un nouveau type de main d'œuvre.

En 1999, la 2<sup>ème</sup> génération représente 7,7% de la population totale, soit presque autant que la 1<sup>ère</sup> génération : 7,4%. Au total, 9 millions de personnes sont soit des immigrés, soit des descendants d'immigrés. L'origine de cette 2<sup>ème</sup> génération reflète l'histoire des vagues migratoires : Italiens 22%, Algériens 14,1%, Espagnols 12,9%, Portugais 10,4% et Marocains 9,1%. Les Africains subsahariens (5,6%) et les Turcs (3,4%) occupent maintenant davantage de place. La singularité de la France réside dans cette longue histoire, qui fait du brassage l'une des constantes de la politique d'immigration, constituant une « *infusion durable* » selon l'expression de François Héran<sup>16</sup>

### Répartition de la population de la 2<sup>ème</sup> génération en France en 1999

ITALIENS	22%
ALGERIENS	14,1%
ESPAGNOLS	12,9%
PORTUGAIS	10,4%
MAROCAINS	9,1%
AFRICAINS SUBSAHARIENS	5,6%
TURCS	3,4%
TOTAL	4 millions

**Dans les années 1980**, les discours prennent un caractère ethnique. La migration s'est beaucoup élargie, les personnes arrivent de tous les continents. Mais surgit une volonté de choisir les

<sup>15</sup> Phénomène repérable aussi un peu en Allemagne et en Suisse, mais moins fréquent en Angleterre, qui a longtemps pratiqué des échanges internes avec les pays du Commonwealth.

<sup>16</sup> « *Le temps des immigrés* », le Seuil, 2007.

migrants en fonction des besoins du pays. La loi de juillet 1984 permet le regroupement familial, mais confirme l'arrêt du recrutement de nouveaux migrants et le droit d'asile se durcit (expulsions, reconduites à la frontière...). **L'immigration devient un enjeu politique.** Dans les années 1990, s'amplifie le discours xénophobe du Front national. Les gouvernements successifs ne cessent de légiférer à ce sujet : une multitude de lois plus ou moins contradictoires se succèdent.

En fait, nous sommes au cœur d'une contradiction : la mondialisation abolit totalement les frontières pour les capitaux et largement pour les biens et services, mais non pour les humains. Quant au droit de quitter son pays, inscrit dans la Déclaration universelle de 1948, il restera lettre morte tant qu'il ne s'accompagnera pas du droit de s'installer dans un autre pays.

**Du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les migrations prennent une tournure toute différente. Conquêtes, invasions, colonisation et traite des noirs se succèdent. La constitution progressive d'Etats plus ou moins puissants et l'apparition du sentiment national tendent à rendre les migrations internationales nettement différentes des migrations intérieures. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, ces migrations internationales s'amplifient avec le départ de millions de migrants européens vers de grands territoires peu peuplés : Amérique, Australie... Les nations apparaissent comme des composés instables souvent en recomposition. Le XX<sup>e</sup> siècle est marqué par la multiplication des camps d'internement et par les exodes massifs dus aux deux guerres mondiales et à la décolonisation.**

**L'histoire de l'immigration en France se caractérise par un flux plutôt continu et stable pour des raisons économiques avant tout. Elle est marquée par une tradition d'hospitalité, même si l'hostilité envers les migrants est parfois présente. Pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle, on compte moins de 10% d'immigrés avec un faible flux de retour. Tout au long des deux siècles précédents, la politique française d'immigration a connu des hauts et des bas, mais tenait le cap grâce à beaucoup d'associations actives. Aujourd'hui tout semble se crispier et s'enfermer autour de la question : à quelle condition la France peut-elle réussir l'intégration d'une immigration en partie porteuse d'une religion nouvelle, l'Islam ?**

## CONCLUSION

En conclusion, il s'agit maintenant d'élargir le questionnement autour de quatre mots clé.

### MOBILITE

La mobilité est devenue une **aspiration contemporaine**. Elle est au cœur du fonctionnement de nos sociétés depuis longtemps<sup>17</sup>. Alors, ne convient-il pas de prendre la migration comme un élément d'un phénomène plus large : la mobilité humaine ? Car, vue sous cet angle, la migration apparaît non plus comme un moment exceptionnel et déracinant, mais comme un processus social qui prend en compte les étapes, les retours, les mouvements pendulaires. La dimension répressive et victimaire s'estompe au profit du désir de trouver des lieux et des conditions de réalisation de soi. Ce qui n'élimine pas la possibilité de garder des liens réels ou mémoriels avec le lieu d'origine. L'idéal migratoire n'est sans doute pas de rester loin de chez soi, mais de pouvoir faire des aller-retours entre pays d'origine et pays d'accueil.

---

<sup>17</sup> Dès le Moyen Age, parce que beaucoup de villages avaient des ressources limitées, des migrations temporaires permettaient d'y remédier. De même, les professions spécialisées étaient organisées en corporations (verrier, mineur, tailleur de pierre, sculpteur...). Des apprentis circulaient pour faire leur formation (cf. « Le Tour de France »). Des maçons limousins ou auvergnats allaient à Paris ou à Lyon.

Dans ces conditions, **le droit à la mobilité** est à saisir comme une liberté et une opportunité. Et on le sait bien : la situation politique, économique, démographique, culturelle et sociale de nombreux pays de départ crée une incitation structurelle à la migration. Outre toutes les situations sans espoir de violence, de pauvreté qui suscitent la migration, il y a aussi le fait d'être jeune et sans emploi et les progrès de l'information qui créent une aspiration à un autre avenir qu'en restant dans son pays d'origine.

Reconnaissons que **la mobilité est le droit le plus mal partagé au monde**. Les deux tiers de la population mondiale ne peuvent pas circuler librement, parce que les opinions publiques des pays d'immigration vivent la présence des migrants comme une atteinte à leur sécurité, voire comme une menace. Mais un monde qui enfermerait les personnes à l'intérieur de leurs frontières serait un monde avec des inégalités encore plus criantes, et donc dangereux en termes de sécurité ; un monde fermé, un monde vieillissant destiné au déclin.

Actuellement s'opposent à cette mobilité les souverainetés et la montée des nationalismes. Comment en finir avec l'approche exclusivement sécuritaire des migrations ? Reste donc à chercher à établir des normes internationales pour y faire échec : éviter les politiques de fermeture, sortir de la spirale des camps, stopper l'économie mafieuse des passages irréguliers...

Au-delà des mesures à prendre à court terme et de la nécessité d'une vraie coordination européenne à mettre en œuvre, se pose la question de la migration dans un monde de plus en plus globalisé. Il est illusoire de penser que ce flot ira en se réduisant à l'avenir. Le monde est de plus en plus mobile. C'est une caractéristique de la mondialisation que de faciliter cette mobilité. Le paradoxe est que **la liberté de quitter son pays s'est étendue**, en particulier depuis la chute du Rideau de fer, **tandis que la liberté d'entrer s'est durcie**. Des murs se construisent en Europe, non plus pour réduire les déplacements d'Est en Ouest, mais désormais du Sud vers le Nord. Mais tous les murs du monde n'empêcheront pas la circulation des personnes.

## FRONTIERE

La frontière comme réalité quasi-juridique est apparue en 1648 lors de la signature du deuxième traité de Westphalie entre la France, le Saint Empire romain-germanique et la Suède. Cet accord, concluant une guerre de 30 ans, fixe explicitement la notion de frontières géographiques et affirme le principe de non-ingérence : la frontière devient la norme pour borner une société. C'est **la naissance de l'Etat-nation**, qui acquiert le monopole de la violence à l'intérieur de ses frontières et qui reste la référence actuelle du droit international. Un modèle que l'Europe a exporté aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, en particulier lors de la colonisation de l'Afrique. Si bien que la planète est devenue un vaste puzzle. La constitution d'Etats-nations favorise l'exclusion possible de nombreuses minorités ethniques, religieuses ou linguistiques.

En 1985, **l'accord de Schengen** ouvre les frontières des 25 Etats, permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Mais les migrants en particulier sont filtrés en amont. Un Européen peut voyager librement dans 164 pays. Un Africain ne peut le faire que dans 4 ou 5. Vouloir empêcher la venue des migrants pousse les nations à bâtir des clôtures : murs, barbelés... Actuellement, il existe plus de 50 murs dans le monde<sup>18</sup>, qui ont pour conséquence dramatique le développement de toutes sortes de trafics. « *Pour construire un mur, il faut déjà avoir construit intellectuellement l'étranger comme un ennemi* » (Gabriel Mas).

---

<sup>18</sup> Dès 1999, les Etats-Unis ont construit une clôture de 1 200 km le long de la frontière avec le Mexique. L'Union européenne a financé des miradors truffés de caméras autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Maroc, un mur de 12 km en Grèce à la frontière de la Turquie. La Hongrie a érigé un mur à la frontière avec la Croatie et avec la Serbie. Les clôtures se multiplient dans les Etats balkaniques. L'Arabie Saoudite s'est coupée de l'Irak et

L'histoire n'est-elle pas finalement celle d'une **tension parfois brutale entre l'international et le mondial** ? Avec le capitalisme, l'économie s'est autonomisée et s'est engagée dans une mondialisation des échanges, tandis que le politique impose sa marque sur la mobilité des personnes. Ainsi, le fractionnement du monde se poursuit : le nombre d'Etats ne cessent d'augmenter<sup>19</sup>, tandis que l'économie s'en émancipe. Plus l'international est fragmenté, plus le mondial peut s'émanciper. Et le nombre de migrants franchissant des frontières ne peut qu'être croissant.

Certes, les humains ont besoin de marquer leur territoire. Ce n'est pas d'abord une décision politique, mais une nécessité des peuples. C'est l'attachement à un territoire déterminé. Effacer les frontières serait un geste inconséquent.

Cependant, on peut se poser la question : **les frontières sont-elles facteurs de paix ou de guerre** ? Combien d'exemples historiques où les frontières furent cause de conflits ! Mais dans le même temps, bien des frontières résultent souvent d'une suspension des hostilités. Et il n'est pas sûr qu'un monde sans frontière serait un monde de paix : les conflits se déplaceraient à un niveau inférieur (celui des communautés). Il y a risque que ce soit un monde plus violent encore. La « guerre » actuelle contre les migrants et les murs construits entre le Nord et le Sud appellent un droit international capable de redéfinir le statut des frontières, incluant l'hospitalité et limitant les excès de souveraineté. Mais cela suppose de forts changements dans la conception de l'économie et dans l'exercice du pouvoir politique.

## INTEGRATION

L'intégration serait-elle l'expression du modèle traditionnel que la France n'a cessé de proposer aux migrants qu'elle accueille ? De fait, c'est un mot familier pour les Français, un mot ayant toujours appartenu à notre vocabulaire politique. Mais dans l'histoire, quel souci du sort des immigrés ont eu ces Français ? On se souvient que l'assimilation des Polonais ou des Italiens ne s'est pas faite sans heurts. A l'époque, il n'était pas question de « politique d'intégration ». La majorité des migrants s'intégraient à force de temps. On ne parlait pas d'intégration mais d'assimilation (cf. les « Juifs assimilés »). La tradition républicaine contribuait à promouvoir une **invisibilité des différences**. Parce que la République est « une et indivisible », les Français ne devaient se manifester par aucune distinction issue de leur origine.

Dans les années 1980, on assiste à **une rupture et un renversement**. Les premières affaires des foulards islamiques et la crainte de communautarisme alimentent les discours politiques. Tel est le contexte dans lequel émerge alors un « **modèle de l'intégration** »<sup>20</sup>. L'objectif est

---

du Yémen. En Israël, un mur unilatéral à visée sécuritaire enserme les Palestiniens depuis 2006. Il y a aussi la barrière entre l'Algérie et le Maroc...

<sup>19</sup> En 1930, il y avait 2 millions d'êtres humains et 40 Etats, soit une moyenne de population de 50 millions par Etat. En 1960, avec 3 millions d'habitants et 80 Etats, la moyenne tombe à 37,5 millions. En 2000, avec 6 millions d'habitants et 200 Etats, la moyenne est de 30 millions.

<sup>20</sup> Quelques étapes de la construction de ce modèle :

1983 : « Marche pour l'égalité et contre le racisme » de Marseille à Paris.

1989 : création du Haut conseil à l'intégration (HCI) chargé d'émettre des avis sur la politique à mener en direction des « résidents étrangers ou d'origine étrangère ».

1993 : pour la première fois la notion d'intégration apparaît dans la Loi Pasqua sur l'immigration. Elle reviendra comme un objectif affiché dans tous les textes législatifs ultérieurs.

2003 : création du « contrat d'accueil et d'intégration » signé par les primo-arrivants en France, dans lequel les « valeurs de la République » sont rappelées. Il devient obligatoire en 2007.

2010 : fin du débat sur l'identité nationale. Les naturalisations deviennent plus solennelles, avec la signature d'une « charte des droits et devoirs du citoyen français ».

d'inculquer aux étrangers notre système de valeurs (cf. le contrat d'accueil et d'insertion créé en 2003). L'Allemagne choisit une autre voie plus pragmatique : assimiler les règles de sociabilité allemande par des apprentissages pratiques. Mais, quelle que soit la méthode, depuis 30 ans, on constate que l'intégration a changé de visage. Elle n'advient plus en aval, à la suite d'une immersion progressive dans la société d'accueil, mais en amont dans le cadre d'une politique publique qui prend en charge l'étranger dès son arrivée. Il s'agit bien d'un **renversement de perspective**. Ce n'est plus la stabilité du séjour qui favorise l'intégration ; cette stabilité est conditionnée par l'intégration.

**Qu'implique ce nouveau processus d'intégration ?** Se conformer aux lois et principes de la République ou seulement adopter progressivement les pratiques de la société d'accueil ? Avec la présence en France de nombreux migrants musulmans, des soupçons sont énoncés, sans compter les préjugés avancés si souvent. De fait, la prise en compte de cette communauté dans un pays attaché à la laïcité rend la question de leur intégration plus difficile. Les lois de 2004 sur le foulard à l'école et de 2010 sur le voile intégral prouvent combien il est difficile d'arbitrer entre les revendications. Mais la vraie question n'est-elle pas : dans quelle mesure la France est-elle disposée à faire une place dans des conditions acceptables aux musulmans ? Pensons d'abord à l'emploi, au logement, à l'éducation. Voilà des lieux de discrimination auxquels il faudrait s'attaquer en premier pour que le processus d'intégration proposé corresponde au principe d'égalité propre à la République.

## HOSPITALITE

**Comment concilier hospitalité et souveraineté ?** La constitution progressive d'Etats-nations plus ou moins puissants et l'apparition du sentiment national tendent à rendre les migrations internationales beaucoup plus délicates qu'autrefois. Une chose est l'accueil (ouvrir sa porte), autre chose est l'hospitalité (ériger sa maison en maison commune)<sup>21</sup>. L'Antiquité a fait de l'hospitalité une loi fondamentale de l'humanité.

Aujourd'hui, on découvre mieux que l'hospitalité n'est pas seulement qu'une question de morale individuelle. **Elle est politique**. La question migratoire est un dilemme moral qui doit trouver ses solutions politiques. Et ces solutions sont à juger par leur capacité à rendre compatibles l'hospitalité et la souveraineté. La chance, dont nous disposons en France, est de pouvoir disposer de nombreuses associations qui portent vaillamment cet objectif et savent stimuler les pouvoirs publics. Car la lutte contre la peur d'accueillir les migrants ne se fera pas sans débat public et argumenté. Et pour cela, les associations peuvent être aussi d'une grande utilité.

## ANNEXES

### 1. Dans un article célèbre, Paul Ricoeur aborde « *la condition d'étranger* » (*Esprit*, mars-avril 2006). En voici un résumé et quelques extraits.

Chacun, nous appartenons à une communauté historique, l'Etat-nation. L'étranger est d'une autre nation, « *il n'est pas de chez nous* ». Mais cela ne dit rien sur l'étranger lui-même,

---

2013 : démantèlement du HCI.

<sup>21</sup> La lutte contre la peur ne se fera pas sans débat public argumenté. Un récent sondage (2015) auprès des Français révélait que :

20% sont opposés sans réserve à l'accueil,

40% ont un débat intérieur entre l'envie de faire un geste d'hospitalité et la conviction qu'on ne peut pas accueillir tout le monde,

40% sont favorables à l'accueil et sont souvent impliqués dans une solidarité concrète.

ni du rapport d'alliance, de neutralité ou d'inimitié régnant entre lui et nous. Il est défini par défaut.

La Déclaration des droits de l'homme de 1948 précise : « *Tout individu a droit à une nationalité... Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité* ». Mais rien n'oblige un Etat à admettre un étranger : c'est une décision souveraine.

Il y a une claire différence entre la nationalité et la citoyenneté.

A propos des étrangers, Paul Ricoeur distingue trois situations classées dans un ordre de tragique croissant.

« L'ETRANGER COMME VISITEUR, une figure pacifique, qui utilise le « droit de visite » de son plein gré et qui n'est pas traité comme ennemi mais comme voyageur ou résident étranger.

L'ETRANGER COMME IMMIGRE, qui fait référence au travailleur étranger, qui émigre plus ou moins contre son gré.

- répondant au besoin de mains d'œuvre peu qualifiée, dans des postes de travail généralement pénibles,

- pas placés dans le cycle de la liberté de choisir comme le visiteur, mais du royaume de la nécessité,

- plus précisément de survivre et de faire vivre des familles souvent restées là-bas au pays.

Sa vie est tracée par d'autres acteurs économiques et politiques qu'eux-mêmes.

Ils détiennent des droits mais ne sont pas citoyens et sont gouvernés sans leur consentement.

Ils sont censés retourner chez eux.

A leur égard, le droit humain d'hospitalité reste toujours à explorer.

L'ETRANGER COMME REFUGIE : un demandeur d'asile qui souhaite, le plus souvent en vain, être accueilli ; il est dans la posture du suppliant.

Les populations persécutées ont droit à la protection au titre du droit d'asile.

La tradition d'asile est présente dans toutes les grandes civilisations fondatrices (cf. Bible, Grèce...).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'asile devient politique : les exilés protestants en bénéficient.

La Convention de Genève du 28 juillet 1951 définit le statut de réfugié.

Tout repose sur une crainte raisonnable de persécution avec des critères avancés.

Mais la politique d'accueil relève de la souveraineté nationale : on ne peut refuser la demande d'asile, mais l'Etat a tout pouvoir pour définir la procédure d'éligibilité au statut de réfugié.

Tout est à prouver par le candidat.

Il est urgent d'inventer un nouveau droit d'asile, tandis que les pays riches se constituent en forteresses contre les flux migratoires incontrôlés que les désastres de notre monde actuel déchaînent. »

## 2. Quelques repères statistiques

- Actuellement, 1 milliard d'habitants de la terre (soit 1 sur 7) est en situation de migration.
- 740 millions de personnes migrent à l'intérieur des frontières de leur propre pays.
- Entre 1977 et 2015, le nombre de migrants internationaux a été multiplié par 3, passant de 75 millions à 244 millions.
- Les premières destinations migratoires sont, par ordre décroissant : l'Union européenne, les Etats-Unis, les Pays du Golfe et la Russie.
- Les flux migratoires, qui se dirigent vers le Sud de la planète sont supérieurs à ceux en direction du Nord : 124 millions contre 120 millions de personnes.
- En Chine, il y a autant de migrations internes que de migrants internationaux sur l'ensemble de la planète : 240 millions.

### 3. Quelques références bibliographiques complémentaires

- Gérard Chaliand, « *Atlas historique des migrations* », Seuil, 1994.
- Dominique Garcia et Hervé Le Bras (sous la direction de), « *Archéologie des migrations* » La Découverte, INRAP, 2017.
- François Héran, « *Avec l'immigration, mesurer, débattre, agir* », La Découverte, 2017.
- Hervé Le Bras, « *L'âge des migrations* », Autrement, 2017.
- Gérard Noiriel, « *Atlas de l'immigration en France* », Autrement, 2002.
- Catherine Wihtol de Wenden, « *L'immigration : découvrir l'histoire, les évolutions et les tendances des phénomènes migratoires* », Ed. Eyrolles, 2016.

## CARREFOURS

### Questions proposées pour débattre :

1. Migrer fait partie de l'histoire de l'humanité.  
Selon vous, est-ce une chance ou une menace pour notre temps ?
2. Vos aïeux ou vous-même, avez-vous migré ?  
Si oui, vous sentez-vous plutôt héritier d'une histoire ou fondateur d'une nouvelle vie ?
3. Faites-vous une différence entre migrant et réfugié ? Si oui, laquelle ?
4. « Assimilation, intégration... » : des mots différents pour traduire la manière dont un migrant doit s'insérer dans le pays d'accueil.  
A votre avis, quel comportement doit adopter un migrant par rapport à nos règles de vie commune ?

## DEBAT

### Reprise de quelques thèmes abordés

L'évolution démographique : notre planète pourra-t-elle accueillir et nourrir tous les êtres humains à partir du rythme de croissance actuelle de la population ? Quelle responsabilité porte l'Eglise à ce sujet ?

« Intégration » : un objectif pas compris par tous de la même manière. On a tous du mal aujourd'hui à adopter ou à admettre la consigne non explicite de « l'invisibilité de la différence » d'autrefois.

Migrer : une chance, une menace ?

« Mobilité » : une notion riche de sens aujourd'hui. Elle permet au réfugié et au migrant d'être protégé mais aussi d'envisager le retour dans son pays d'origine. Chacun doit pouvoir vivre avec ses convictions et créer des liens là où il se trouve.

« Règles de vie commune » : mot « valise » pour évoquer les « valeurs de la République ». Il y a les lois, mais il y a au-delà les coutumes, les habitudes, le « vivre ensemble » quotidien. Rappelons-nous la conception de l'hospitalité évoquée par Homère dans la saga d'*Ulysse* : « *Assieds-toi, mange et après tu diras ton nom* ».

Droit d'asile : un droit incontournable. Mais la difficulté pour le réfugié est de prouver qu'il est en danger dans son pays d'origine.